

**N° OJ : 167****Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024****Objet : Culture et Tourisme.- Asbl "Out of Focus".- Subsidies : 60.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Out of Focus";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidies pour un montant total de 60.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Out of Focus" pour l'organisation du Prix Germaine Van Parys (prix de photographie), réparti comme suit ;

- 1) 30.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024;
- 2) 30.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :